

COMITÉ EXÉCUTIF 19ème session Point 6 de l'ordre du jour

92FUND/EXC.19/2 18 octobre 2002 Original: ANGLAIS

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À SA DIX-NEUVIÈME SESSION

(tenue le 18 octobre 2002)

Président: M. J Rysanek (Canada)

Vice-Président: M. K Amarantidis (Grèce)

Ouverture de la session

La 19ème session du Comité exécutif a été ouverte par l'Administrateur, conformément à l'article v) du Règlement intérieur du Comité, étant donné que ni la délégation du Président sortant, ni celle du Vice-Président sortant n'était membre du Comité exécutif nouvellement élu.

1 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure sous la cote 92FUND/EXC.19/1.

2 <u>Élection du Président et du Vice-Président</u>

2.1 Le Comité exécutif a élu les représentants ci-après pour la période allant jusqu'à la session ordinaire suivante de l'Assemblée:

Président M. J Rysanek (Canada) Vice-Président M. K Amarantidis (Grèce)

2.2 Le Président, parlant en son nom et au nom du Vice-Président, a remercié le Comité exécutif de la confiance qu'il leur avait témoignée.

3 Examen des pouvoirs des représentants

3.1 Les membres ci-après du Comité exécutif ont assisté à la session:

92FUND/EXC.19/2

- 2 -

Cameroun Îles Marshall Pologne

CanadaItalieRépublique de CoréeEspagneLibériaRoyaume-UniFranceMexiqueSingapourGrècePhilippinesSuède

- 3.2 Le Comité exécutif est convenu que les pouvoirs que ces délégations ont présentés à la 7ème session de l'Assemblée vaudraient également pour la 19ème session du Comité exécutif.
- 3.3 Les États Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

Allemagne Chypre Norvège

Algérie Danemark Nouvelle-Zélande

Angola Émirats arabes unis Panama Antigua-et-Barbuda Fédération de Russie Pays-Bas Sri Lanka Argentine Fidji Australie Finlande Turquie Barbade Grenade Vanuatu Belgique Japon Venezuela

Chine (Région administrative Malte spéciale de Hong Kong) Maroc

3.4 Les États non membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation de la Convention de 1992 portant création du Fonds ou un instrument d'adhésion à cette Convention:

Colombie Qatar

Autres États

Arabie saoudite Brésil Malaisie

3.5 Les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentées en qualité d'observateurs:

Organisations intergouvernementales:

Fonds de 1971

Commission européenne

Organisations internationales non gouvernementales:

Comité maritime international

Conseil européen de l'industrie chimique

Cristal Ltd

Oil Companies International Marine Forum

4 Sessions à venir

- 4.1 Le Comité a confirmé sa décision prise à sa 18ème session de tenir si nécessaire ses sessions suivantes pendant les semaines commençant le 3 février et le 6 mai 2003.
- 4.2 Il a été également confirmé que le Comité tiendrait sa session normale d'automne pendant la semaine commençant le 20 octobre 2003.

5 <u>Divers</u>

Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

92FUND/EXC.19/2

- 3 -

| 6 | Adoption du | compte rendu | des | décisions |
|---|-------------|--------------|-----|-----------|
|---|-------------|--------------|-----|-----------|

| Le Comité exécutif a décidé d'autoriser l'Administrateur à établir, de concert avec | ec le Président, le |
|---|---------------------|
| compte rendu des décisions prises par le Comité à cette session. | |